

GARANTIE À VIE LIMITÉE 10 ANS VALCOURT

La garantie du fabricant ne s'applique qu'à l'acheteur au détail original et n'est pas transférable. La présente garantie ne couvre que les produits neufs qui n'ont pas été modifiés, altérés ou réparés depuis leur expédition de l'usine. Vous devez fournir une preuve d'achat (facture datée), le nom du modèle et le numéro de série au service à la clientèle VALCOURT lors d'une réclamation sous garantie.

La présente garantie ne s'applique que pour un usage résidentiel normal. Les dommages provenant d'une mauvaise utilisation, d'un usage abusif, d'une mauvaise installation, d'un manque d'entretien, de surchauffe, de négligence ou d'un accident pendant le transport ne sont pas couverts par la présente garantie.

La présente garantie ne couvre pas les égratignures, la corrosion, la déformation ou la décoloration causée par la surchauffe, les abrasifs ou les nettoyants chimiques. Tout défaut ou dommage provenant de l'utilisation de pièces non autorisées ou autres que des pièces originales annulera la présente garantie. Un technicien compétent reconnu doit procéder à l'installation en conformité des instructions fournies avec le produit et des codes du bâtiment locaux et nationaux. Toute réclamation reliée à une mauvaise installation n'est pas couverte par la présente garantie.

Le fabricant peut exiger que les produits défectueux lui soient retournés ou que des photos numériques lui soient fournies à l'appui de la réclamation. Les produits retournés doivent être expédiés à vos frais au fabricant pour étude. Si le produit s'avère défectueux, le fabricant le réparera ou le remplacera et remboursera les frais de transport raisonnables.

Le fabricant peut, à sa discrétion, décider de réparer ou remplacer toute pièce ou unité après inspection et étude du défaut. Il peut, à sa discrétion, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie. Le fabricant ne peut, en aucun cas, être tenu responsable de tout dommage extraordinaire, indirect ou consécutif de quelque nature que ce soit qui dépasserait le prix d'achat original du produit.

**Garantie à vie limitée (10 ans)*

DESCRIPTION	APPLICATION DE LA GARANTIE	
	PIÈCES**	MAIN-D'ŒUVRE***
Chambre à combustion, échangeur de chaleur et vitre de porte installée en usine.	À vie*	5 ans
Brûleur et contour du brûleur.	À vie*	2 ans
Bûches et panneaux décoratifs en acier, en verre et en fibre céramique (<i>exclusion: si durant l'entretien ou la réparation</i>).	2 ans	s.o.
Valve à gaz, veilleuse, ensemble de filage, télécommande et contrôle (110V ou mV) et ventilateur.	2 ans	1 an
Peinture haute température et autres finitions (revêtement en émail exclu) et écran de sécurité invisible.	1 an	1 an
Joint d'étanchéité, ampoules et autres consommables.	s.o.	s.o.
Toutes pièces achetées suivant la garantie.	90 jours	s.o.

** L'exclusion réfère à la déclaration ci-dessus.

***Main-d'œuvre basé sur une charte prédéterminée.

Si votre appareil ou une pièce sont défectueux, communiquez immédiatement avec votre détaillant ou le service à la clientèle VALCOURT. Avant d'appeler, ayez en main les renseignements suivants pour le traitement de votre réclamation sous garantie :

- Votre nom, adresse et numéro de téléphone.
- La facture et le nom du détaillant.
- La configuration de l'installation.
- Le numéro de série et le nom du modèle tel qu'indiqué sur la plaque signalétique de l'appareil.
- La nature du défaut et tout renseignement important.

Important : Ne pas expédier votre appareil ou votre pièce défectueuse à notre usine sans avoir préalablement obtenu un numéro d'autorisation de VALCOURT ou de votre détaillant. Toute marchandise expédiée à notre usine sans autorisation sera automatiquement refusée et retournée à l'expéditeur. Contactez-nous : tech@sbi-international.com